

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025
CONVOCATION DU 17 FEVRIER 2025

I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

- M. MARLES fait remarquer la qualité du travail accompli au cimetière. M. le Maire ajoute que des cailloux sont entrain d'être ajoutés dans les allées.

II) AVIS SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation 2024 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Le Conseil Communautaire a instauré un pacte financier et fiscal par délibération du 03 décembre 2024. Dans les dispositions de celui-ci, il est prévu de substituer la Dotation de Solidarité Communautaire par un abondement de l'Attribution de Compensation de chaque commune. A la suite de cette délibération, le conseil communautaire a arrêté les montants des attributions de compensations 2024 par délibération n°2024/CC138 du 03 décembre 2024. Ces montants tiennent compte des abondements prévus par le Pacte Financier et Fiscal.

Ainsi pour la Commune, l'attribution de compensation qui était de 48 054 € passe à 55 951 € soit une augmentation de 7 897 € correspondants au montant de la dotation de solidarité communautaire.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient désormais au Conseil Municipal de chacune des communes intéressées de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation.

Ainsi, M. le Maire propose d'approuver le montant de compensation pour 2024.

POUR : 11 UNANIMITE

III) MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CABBALR :

M. le Maire fait part de la volonté de la Communauté d'Agglomération de se constituer en centrale d'achat pour elle-même et les communes membres avec pour objectif la réalisation d'économies dans l'achat de biens et services. Chaque commune sera libre d'adhérer ou non à un groupement d'achat. M. le Maire explique que dernièrement il a assisté à une réunion organisée par la CABBALR pour un groupement en matière d'assurance, un cabinet d'expert a été mandaté par la CABBALR. M. le Maire propose d'adopter la modification statutaire pour la « création de la centrale d'achat intercommunale ».

POUR : 12 UNANIMITE

IV) ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE RECETTE :

M. le Maire fait part de l'irrécouvrabilité d'une recette d'un montant de 0,01 €. Il y a lieu de l'admettre en non valeur.

POUR : 12 UNANIMITE

V) REVISION DES LOYERS :

M. le Maire rappelle le montant des loyers de chaque immeuble loué puis propose de ne pas augmenter les loyers cette année.

POUR : 12 UNANIMITE

VI) COMPTE DE GESTION 2024 :

Les écritures comptables étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

POUR : 12 UNANIMITE

VII) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL :

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2024 en section de fonctionnement puis en section d'investissement, M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR Maryvonne, doyenne d'âge et se retire. Mme DUFOUR procède au vote.

POUR : 11 UNANIMITE

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de la confiance qu'il lui accorde.

VIII) REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 :

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2024 fait apparaître : un excédent de fonctionnement de 566 545 € 43, ainsi qu'un excédent de 27 252 € 64 à la section d'investissement.

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2024 :

En dépenses de 639 097 € 00 et en recettes de 296 390 € 00 soit un déficit de restes à réaliser de 342 707 € 00, ramenant à un déficit d'investissement de 315 454 € 36.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au comblement du déficit d'investissement cumulé par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 315 454 € 36 au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,
- et d'affecter le surplus en section de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 251 091 € 07.

POUR : 12 UNANIMITE

IX) DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Secours Catholique.

CONTRE : 12 UNANIMITE

- Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée concernant l'adhésion de la commune à Culture Commune. N'organisant plus d'événement depuis 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus renouveler l'adhésion de la commune.

X) FINANCEMENT DE LA SCOLARITE D'ENFANTS DANS UN ETABLISSEMENT EXTERIEUR :

M. le Maire rappelle que ce point avait été débattu lors d'un précédent conseil municipal et que la commune avait octroyé 45 € par enfant correspondant au montant alloué pour l'achat de fournitures scolaires aux élèves de l'école de la Lacquette. Ce montant est jugé insuffisant dans la mesure où la commune doit englober toutes les charges de fonctionnement de l'école : chauffage, électricité, télécommunications, copieurs...etc.

Mme DEGRAVE explique que la directrice de l'école est venue en mairie pour faire part que ce montant est insuffisant au regard du coût d'un enfant scolarisé en classe ULIS. Elle a rappelé que la commune avait l'obligation de participer financièrement dans la mesure où la commune ne disposait pas de classe ULIS. Dans le cas contraire, l'établissement pourrait faire un recours auprès du Préfet. Mme DEGRAVE ajoute qu'il existe des classes ULIS dans le public mais qu'il y avait peu de place ou que la scolarité n'était pas forcément adaptée.

M. le Maire fait part qu'un élève de l'école coûte par an environ 259 €. Ainsi M. le Maire propose 200 €. En tenant compte des 45 € déjà attribués, la participation de la commune serait de 245 €.

POUR : 12 UNANIMITE

XI) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

M. le Maire fait part des remerciements de l'union des DDEN du secteur de Norrent-Fontes pour la subvention 2024 et sollicite la commune à nouveau pour cette année.

M. le Maire explique qu'en accord avec les présidents de la Renaissance et du Comité d'Animation, leur association ne bénéficiera pas de subvention communale cette année pour permettre à la commune d'acquérir des vestes pour le club musical, le montant de la dépense selon devis s'élèvera à 2 719 € TTC.

M. le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'APE afin d'organiser un loto pour les enfants. M. le Maire propose d'abonder la subvention de 300 € pour permettre d'acquérir des lots soit une subvention totale de 500 € pour l'année 2025.

M. le Maire procède à la lecture d'un courrier des assistantes maternelles où elles expliquent la fragilité financière dans laquelle elles se trouvent. Mme DEGRAVE fait part qu'actuellement elles ne sont plus que 2 à faire tourner la MAM, la 3^{ème} assistante maternelle étant en congé maternité engendrant ainsi moins de recettes pour des charges identiques. Mme DEGRAVE ajoute qu'une 4^{ème} assistante maternelle devait rejoindre l'équipe mais cette dernière s'est désistée alors même qu'elle s'était engagée auprès de parents. M. le Maire propose d'octroyer à l'association 800 € correspondant à un mois de loyer.

Nom de l'association	Budget 2024	Proposition 2025	Vote 2025
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	0 €	0 €
Amicale St Hubert	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le Souvenir Français	40,00 €	40,00€	40,00 €
APE ESTREE-BLANCHE	200,00 €	500,00 €	500,00 €
La Renaissance	1500,00€	0 €	0 €
L'entente fléchinoise	200,00 €	200,00 €	200,00 €
D.D.E.N.	54,00 €	54,00 €	54,00 €
Le club musical	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Le comité d'animation	1 500,00€	0 €	0 €
A.D.E.P. Aire/la Lys	77,00 €	77,00 €	77,00 €
Coopérative scolaire école de la Lacquette	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Ecole de musique	600,00€	600,00 €	600,00€
USEP	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Chats du bonheur 62	100,00 €	0 €	0 €
Association MAM BARBA GAZOUILLE		800,00 €	800,00 €
Autres Organismes	800,00 €	800,00 €	800,00 €
TOTAL (article 65748)	7 271,00 €	5 171,00 €	5 171, 00 €

POUR : 12 UNANIMITE

XII) INVESTISSEMENT 2025 :

M. le Maire fait un point sur les emprunts en cours : au 1^{er} janvier la dette de la commune est de 155 389 € 63. 2 prêts sont encore en cours : Le 1^{er} d'un montant de 96 000 € au taux de 3,72 % qui se termine en juillet 2028. Le 2^{ème} d'un montant de 200 000 € au taux de 1,82 % , qui se termine en juillet 2036.

M. le Maire fait un point sur les promesses faites en 2020 lors des élections municipales. Il propose pour cette année les opérations suivantes :

- rénovation énergétique de la maison du patrimoine avec la pose d'un faux plafond dans la salle de musique et le remplacement de tous les radiateurs électriques.

- remplacement du chauffage de l'école maternelle. M. le Maire explique que la Pompe à Chaleur ne fonctionne plus seule la chaudière fioul fonctionne. Un devis d'un montant d'environ 1 000 € a été établi par l'entreprise pour remettre du gaz et sans garantie que la pompe à chaleur fonctionne à nouveau. M. le Maire s'interroge sur la source de chaleur à adopter, remettre une pompe à chaleur, mettre une chaudière à pellet ? M. CARPENTIER propose d'acheter par sécurité un brûleur en réserve pour la chaudière fioul.

- Acquisition du terrain jouxtant le parking de la mairie
- Achat d'un véhicule communal
- Mobilier d'école
- Réfection d'un bureau à la mairie
- Installation d'une caméra pour couvrir la future aire de jeux
- Agencement du verger : M. le Maire explique qu'il a déjà fait égaliser le terrain et que M. AMMEUX sèmera prochainement de la pelouse. Des arbres fruitiers seront plantés, des maisons à insectes et des bancs seront installés.

- Aménagement du parking de la salle polyvalente. La 2^{ème} tranche est en cours.
- Installation de dispositifs de sécurité : 3 écluses rue de Fléchinelle (identique à celle rue de Théroüanne) – 2 dos d'âne au niveau du cimetière

- Réfection de voirie communale. Suite aux travaux d'assainissement la commune a trouvé un accord avec la CABBALR, seule la réfection de l'allée des marronniers est à la charge de la commune.

- Réfection de la toiture du local technique. Celle-ci ne pourra être réalisée que lorsque les arbres derrière seront abattus.

M. le Maire explique qu'il a demandé un devis pour louer un broyeur de branches pour une semaine, il faut compter environ 1 000 € (ajouter le transport pour l'enlever et le ramener). Il a également effectué un devis auprès d'une entreprise, la prestation s'élève à 1 400 €. Cette dernière solution est retenue.

XIII) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

M. le Maire explique que des factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget. Elles concernent la réfection de l'allée des marronniers (38 000 €) et la rénovation énergétique de la maison du patrimoine (15 700 €). Ainsi M. le Maire demande l'autorisation de mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 207 875 € (<25% de 831 500 €)

POUR : 12 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part des vœux et des remerciements de M. et Mme HULEUX.
- Mme DEGRAVE fait part de la demande d'une maman qui met son enfant au centre de loisirs de Norrent-Fontes « les p'tites pousses ». Celle-ci sollicite la commune pour établir une convention avec le centre. La convention consiste en la réservation de jours pour les enfants de la commune pendant les vacances scolaires, hormis les vacances de Noël et le mois d'août. En devenant adhérente la commune permet aux familles l'accès au centre à des tarifs réduits, en contrepartie la contribution de la commune est fixée à 11 € par jour et par enfant pour cette année. A ce jour deux familles seraient concernées. Le Conseil Municipal étant favorable, Mme DEGRAVE se rapprochera du centre de loisirs pour connaître les modalités d'établissement d'une convention.
- Mme DUFOUR fait part qu'une personne lui a demandé pourquoi une seule et même personne a pu récupérer le bois qui a été coupé rue de Fléchinelle. M. le Maire répond que les arbres coupés sont dans une propriété privée, que le propriétaire donne le bois à qui il veut, la commune n'a aucun droit de regard.
- Le problème des stationnements des véhicules rue François Denoeu est évoqué.
- M. Le Maire fait part que l'ancien leader Price a été vandalisé et que la vente de celui-ci est au point mort.
- Mme TISON fait part de l'organisation par l'APE d'une brocante à l'Orée du Bois le 18 mai et d'un loto pour les enfants le 24 mai.
- M. le Maire fait un point sur les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente. Une réfection de trottoir rue de l'église est en cours.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.